

CTL du 06 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

Propos liminaires :

En début d'année, nous vous avons indiqué notre refus de siéger au retour de vacances scolaires pour des raisons évidentes d'impossibilité de préparer correctement et de difficulté à être absents de nos services en revenant de congés.

Pour ce CTL, nous avons été convoqués un mercredi alors que nous avons des élus en temps partiel. Nous avons reçu la seconde convocation vendredi 2 avril à 15h22 pour le mardi 6 avril. Là encore, nous avons dû nous organiser et prévenir nos collègues et chefs de services/postes la veille pour le lendemain. Aujourd'hui, des élus ont siégé en gardant leurs enfants, d'autres ne seront pas présents dans leur service.

Nous avons choisi de siéger aujourd'hui, pour les agents, et compte tenu des points à l'ordre du jour. Néanmoins, les conditions de ce mandat depuis plusieurs mois sont inacceptables !

Au vu des annonces du Président de mercredi dernier, la CGT FP 34 demande la mise en place du PCA, une campagne en tout distanciel au moins jusqu'au 26/04, sans réception de public, sauf sur RDV. Des agents vont être en ASA garde enfants, d'autres en télétravail garde d'enfants (et feront ce qu'ils peuvent..), d'autres en télétravail classique enfin, il y aura les malheureux présents : IMPOSSIBLE de tenir cette campagne dans ces conditions !!!

Enfin, nous demandons la suppression de toutes les réformes en cours, et à minima, leur suspension pendant cette crise sanitaire.

Réponse du Directeur :

Il rappelle qu'il a été acté, suite à notre demande, de ne plus convoquer au retour de vacances scolaire. Il convient que le mercredi peut être un choix gênant. Le calendrier peut être chargé, on ne doit pas y voir une provocation mais le mercredi reste encore un jour ouvré. Concernant nos demandes de PCA et de suspension de réforme, ce sont des décisions ministérielles, auxquelles il ne peut donner suite.

1 / Approbation de procès-verbaux (PV)de CTL (pour avis)

- CTL des 28/09/20 et 06/11/20

Vote: Pour : CGT / Solidaires / FO / CFDT-CFTC

- CTL du 18/01/21. CGT/Solidaires / FO ayant boycotté le CTL emploi, nous n'avons pas pris part au vote

Vote: Pour : CFDT-CFTC

2 / Règlement intérieur et cadre harmonisé du travail dans les Centres De Contact (CDC) (pour avis)

La CGT FP 34 déplore le manque d'anticipation de la Direction Générale puisque ce point est abordé en CTL plus de 7 mois après la création du CDC. Si la crise sanitaire a fait prendre du retard sur la finalisation des 2 documents (cadre harmonisé et règlement), il aurait fallu en tirer conséquence en retardant la mise en place du CDC. Au lieu de cela, le CDC a été créé le 01/09/20, comptant 13 nouveaux agents (dont 5 stagiaires), sans que les agents aient pu convenablement être formés en raison de la crise sanitaire. **Une fois de plus, nous constatons que les missions arrivent sans que les agents soient en capacité de les accueillir.**

Le DDFIP 34 répond que cette remarque n'est pas dénuée de fondement, mais que la DDFIP 34 a fait son maximum en mettant par exemple en place du soutien en audio et un soutien EDR/division des particuliers.

A l'heure actuelle, les agents du CDC gèrent encore le courrier papier (mensualisation, adhésions, ..). Dans les documents cette tâche n'est pas mentionnée. *La Direction nous a précisé qu'elle reste dévolue au CDC et est résiduelle, les usagers favorisant la dématérialisation des échanges.*

Le passage en CDC augmente le temps de travail au téléphone : dorénavant, se sera 5h/j (réparti en 2 vacations de 2h30), au lieu de 4h30. Nous avons indiqué à la Direction que ce rajout de 30min/j est au détriment du temps de formation et de documentation des agents du CDC. De plus, 30min/j/agent sur 1 année équivaut à rajouter 3 agents au CDC. Bien sûr, la DG n'a pas fait ce choix...

Le Directeur indique que les centres impôts service étaient à 6h/j de téléphone. Certes, mais la CGT ne nivelait jamais vers le bas !

Un planning prévisionnel devra être connu 3 semaines en avance. Ceci n'est pas le cas actuellement, et surtout pour les vacances scolaires. **De même il est prévu la présence ou la disponibilité d'un cadre A ou A + jusqu'à 19h ou ouvertures exceptionnelles.**

Il est prévu un vote des agents concernant les plages variables. La Direction n'est pas en mesure de nous communiquer les choix qui seront proposés aux agents du CDC. Comment peut-on alors voter un règlement intérieur sans en connaître le détail ? Suite à l'insistance des organisations syndicales, le Directeur a convenu de nous les communiquer avant le prochain CTL.

Vote: Contre : CGT/Solidaires/FO Pour : CFDT-CFTC

3 / Opérations NRP au 01/09/21 (pour information)

La fiche CTL est très courte et ne nous apprend guère plus que le calendrier mis en ligne sur Ulysse 34 le 15/10/20.

Seule modification : l'antenne du SIP Ouest Hérault à Agde ne se fera pas au 01/09/21 mais au 01/01/22

Le calibrage des antennes sera effectué à la fin de tous les entretiens RH.

Niveau immobilier, nous avons demandé un calendrier précis des travaux. Il nous sera communiqué en CHSCT, néanmoins la Direction apporte les éléments suivants :

→ Opérations au 01/09/2021 :

-SGC Ouest Hérault (St Pons) : travaux en cours, fin au plus tard courant juillet 2021

-SGC Bittérois (Beziers Clémenceau) : il y aura quelques aménagements et travaux qui seront finis avant installation du SGC

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

→ Opérations au 01/01/2022 :

-SGC Est Hérault (St Mathieu-de-Trévières) : projet d'implantation en cours (bail en cours de signature), tout sera prêt pour l'installation du SGC.

-SGC Métropole (Montpellier) : les travaux du rdc de Montmorency commencent dernier trimestre 2021 et ne seront donc pas finis à la création du SGC. Le service sera donc partagé entre les locaux actuels de la Municipale et une dizaine d'agents sera à Montmorency, jusqu'à la fin des travaux.

→ Problématique spécifique Pézenas/Sète :

Vous aimez faire des tours de rond-point ? Accrochez-vous alors !!!



Pézenas : idée de construction nouvelle abandonnée ; gros travaux à prévoir dans le CFP actuel ; les agents du SIE de Sète, Lodève et Bédarieux resteront dans leurs locaux et n'arriveront qu'à la fin des travaux...courant 2022. Pendant ce temps là, les agents de Pézenas devront travailler en plein chantier.

SGC Littoral (Sète) : travaux à prévoir, non finis pour le 01/09 ; les agents de la trésorerie de Frontignan pourront être accueillis au 01/09/21 ; ceux d'Agde resteront dans leurs locaux actuels, tant que le SIE ne sera pas partie à Pézenas.

On vous fait un récapitulatif :

toutes les opérations NRP prévues au 01/09/21 et 01/01/22 sont maintenues MAIS les agents d'Agde ne pourront venir à Sète, qu'après le départ des agents du SIE, qui ne pourront partir à Pézenas qu'après achèvement des travaux du CFP, qui n'ont pas commencé et dont l'hypothétique fin serait courant 2022...



Bon nombre d'agents nous ont confié qu'ils ont fortement apprécié **l'implication et le travail des agents de la logistique et des services communs** tant pour le NRP que pendant cette crise sanitaire qui perdure. La CGT FP 34 souhaite les en remercier. *La Direction a indiqué s'y associer.*

4 / Agents DGFIP permanents dans le réseau France Services (pour information)

Au sein des structures France Services (FS) au moins deux agents polyvalents sont présents physiquement pour assurer un accueil physique et téléphonique au minimum 24 heures par semaine sur cinq jours ouvrés. **Des permanences en soirée et/ ou les week-ends et jours fériés peuvent être programmées afin de répondre aux besoins des usagers.**

Dans un premier temps, une démarche participative avec les services de la Préfecture permettra de recenser les besoins et de disposer de la liste et de la localisation des **FS susceptibles d'être intéressées par un recrutement d'agent DGFIP permanent.**

Ensuite, une fiche de poste sera publiée sur Ulysse 34 dans le cadre de **l'appel à candidatures interne** au département. **Les agents de tous services postes pourront candidater.** Leur chef émettra un avis. Les agents potentiels mobilisables intégreront un **vivier**. Il s'agit d'un **recrutement au choix**. Le profil recherché sera celui d'un agent ayant de l'appétence pour l'accueil, il n'est pas nécessaire d'en faire ou d'en avoir fait.

Si un agent du vivier est intéressé par le FS X, il ne sera pas affecté dans le FS Y.

Les agents de la DGFIP auront une affectation opérationnelle au sein des FS mais **conserveront leur affectation locale à la DGFIP** (par exemple SIE Mosson) et resteront gérés par leur direction d'origine (ni mise à disposition, ni détachement).

Ils resteront **rémunérés par la DGFIP**. Il reste des zones d'ombres sur l'indemnitaire (primes) et les frais de déplacement (attente d'une note de la DG).

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

Les agents restent sous l'autorité hiérarchique de la DGFIP et continuent à être évalués par leur chef de service supérieur hiérarchique direct à la DGFIP sur la base d'un avis sur la manière de servir de l'agent remis par le responsable de l'EFS.

Les agents sont affectés dans les FS pour **une durée minimale de deux ans**. Les agents pourront toutefois bénéficier, à leur demande et sous réserve de respecter un **préavis de 3 mois**, d'une fin anticipée de leur mission. Ils rejoindront alors leur affectation locale. L'affectation opérationnelle pourra également être interrompue à l'initiative de la DGFIP ou de l'EFS en respectant un préavis de 3 mois (et sans préavis en cas de contexte disciplinaire).

L'agent DGFIP en FS sera positionné en « qualité d'animateur » et répondra à **toutes les demandes liées** aux démarches administratives centrées sur les éléments de vie (mariage, décès, chômage, départ à la retraite)... Il ne s'agit pas de véritables questions métiers, plutôt des questions d'accès aux offres numériques. Une formation est prévue.

Quand l'agent ne travaillera pas pour FS, il sera placé sur des missions de son service d'affectation DGFIP. La Direction évoque un retour dans son service ou du travail à distance.

Un calendrier nous sera donné dans le courant du 2^{ième} semestre 2021.

Puisque l'agent conserve son poste au sein de son service/poste, **la CGT FP 34 a demandé si le temps d'absence de l'agent sera compensé au sein de son service d'affectation DGFIP**. *La Direction répond que ce n'est pas prévu pour le moment, cela devrait être précisé par la DG. Elle pense qu'il n'y aura pas de 1 pour 1, mais que cette vacance compterait dans l'ensemble des vacances du service.*

En résumé, **encore beaucoup de zones d'ombre sur ce sujet.**

5 / Campagne déclarative 2021 (pour information)

→ Accueil physique :

L'accueil sera organisé dans les SIP selon les **modalités habituelles** : accueil généraliste et sur RDV ouvert le matin, après-midis réservés aux seuls RDV téléphoniques.

Un accueil d'orientation renforcé sera mis en place pour **éviter l'attente et la concentration des usagers dans les locaux**. Un **RDV, de préférence téléphonique**, sera proposé aux usagers qui auraient des **questions complexes** (revenus étrangers, revenus fonciers notamment) et pour lesquels une réponse ne pourrait être apportée en direct. Une **fiche de visite** pourra également être utilisée pour **organiser un rappel** par un agent. Les agents en télétravail seront placés prioritairement sur cette mission de rappel.

Au regard des contraintes sanitaires, l'accès aux PLSU sera suspendu pour cette campagne, les box seront fermés.

La CGT FP 34 a exprimé à la Direction les craintes d'agents de SIP à être en extérieur : sécurité, confidentialité des échanges, règles de distanciation et gestes barrière en ce contexte Covid-19. *Pour la Direction, il n'y aura pas de problème : les agents doivent rester dans l'enceinte du CFP (pas dans la rue), il y aura un agent de sécurité (pour certains sites), les usagers devront remplir eux-mêmes la fiche de visite **avec leur stylo** (à la marge on prête un stylo qu'on désinfecte ensuite). La Direction déclare être particulièrement vigilante au respect des gestes barrières. Pour ce faire, des points d'étape sont prévus tous les 2-3 jours avec les responsables de SIP. La Direction n'exclue pas un réajustement du dispositif au besoin. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez donc pas à nous contacter, nous ferons immédiatement remonter à la Direction !*

Toujours dans le respect des gestes barrières, nous avons proposé à la Direction de créer une file d'attente spécifique pour les rdv. *La Direction considère que les rdv étant à la marge cela n'est pas nécessaire.* Nous verrons...

**Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34**

→ Accueil téléphonique :

Le numéro national (0809 401 401) est désormais le seul numéro renseigné sur les déclarations. Les centres de contact sont positionnés derrière ce numéro et **seront renforcés**, pendant la durée de la campagne, **par les services locaux** (SIP, DAJ, Division des particuliers, PCRP). 8 agents seront ainsi positionnés pour renforcer le dispositif national pendant les 5 premières semaines de campagne, puis 16 pendant les 3 dernières semaines qui concentrent un nombre très important d'appels.

Une solution de téléphonie innovante sera mise en place dans le 34, selon un modèle expérimenté l'an dernier par la DDFIP 93 : Convivance. C'est un serveur vocal (numéro d'appel local) où l'utilisateur indique son code postal et le motif de son appel. **Des listes de contre-appel seront éditées 2 fois par jour** (8h pour ceux de l'après-midi de la veille ; 13h pour les appels de la matinée) et **envoyées au SIP compétents pour traitement (sous 48h)**.

→ Accueil de proximité :

Une formation est prévue pour les animateurs FS et MSAP. Des permanences, sous forme de demi-journée en présentiel ou distanciel (RDV téléphoniques ou visio) seront proposées dans quelques points d'accueil (recensement des besoins en cours).

6/ Budget de la DDFIP : budget excécuté en 2020 et budget prévisionnel 2021 (pour information)

La CGT FP 34 remercie toute l'équipe de la division Budget.

7 / Questions diverses

- Lors du CTL du 28/01/21, nous avons demandé qu'un éclaircissement soit apporté par le bureau RH1C concernant le recrutement contractuel et une différence de lecture de la note du 29/07/20. Nous avons aussi demandé que nous soit communiqué un contrat type. Avez-vous eu un retour ?

Question remontée le lendemain du CTL à RH1C, pas de réponse à ce jour, une relance va être faite.

- L'encaissement en numéraire devait être supprimé à compter du 01/04/21 dans tout le réseau DGFIP. Qu'en est-il dans le 34 ?

Cela va se faire au cas par cas, progressivement, avec pragmatisme et quand on sera prêt. Il y a 2 grandes étapes : l'encaissement chez les buralistes (déjà fait), et le marché de dégagement/approvisionnement pour les régisseurs (courant du 2ième trimestre). A terme, il y aura deux caisses, dans le ressort des tribunaux judiciaires (Montpellier et Beziers).

- Concernant la période allant du 01/01/21 jusqu'à la date de fin du numéraire dans le 34, l'ACF caissier sera-t-elle versée en 2021 ou 2022 ?

Pas d'information pour le moment mais il est possible que l'ACF caissier perdure. A Bédarieux par exemple (site Phoros) il y aura une caisse sans numéraire et donc un caissier (encaissement par terminal CB).

- Le calendrier NRP, en ligne sur Ulysse 34, précise :

- au NB1 "La gestion des hôpitaux sera concentrée sur les Trésoreries hospitalières Est Hérault (Montpellier) et Ouest Hérault (Beziers), selon un calendrier spécifique et adapté aux contraintes réglementaires et informatiques. »

Quand est-il? Le calendrier est-il défini ?

La Direction évalue la faisabilité technique pour que le transfert des derniers hôpitaux se fasse au 01/01/22.

***Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34***

- au NB2 "Les structures M22 (EHPAD, ESMS,...) ont vocation à être regroupées à la Paierie Départementale et à la Trésorerie hospitalière Ouest Hérault, dès que les conditions seront réunies. »

La DDFIP 34 a-t-elle avancée sur la question suivante issue du dernier CTL : Il est prévu que les budgets la M22 soient transférés à la Paierie Départementale et à la trésorerie Hospitalière Ouest Hérault. Pouvez-vous nous communiquer un calendrier ? Les EHPAD qui sont budgets annexes seront-ils concernés? Est-ce la seule condition au transfert des budgets M22 ?

Pour le transfert des M22, la problématique n'est pas la même : la plupart des budgets M22 sont des budgets annexes : très compliqué dans l'immédiat.

La priorité sera donc donnée au regroupement des M21 sur les 2 Trésoreries Hospitalières.

- En début d'année, le DDFIP a fait une demande à la Centrale pour une reprise de la formation professionnelle en présentiel. Qu'en est-il ?

Nous sommes inquiets car les nouveaux agents (mouvement général et NRP), ainsi que les agents/contrôleurs/inspecteurs stagiaires n'ont pas pu être bien formés.

En avril, mai et août 2021, nous accueillons de nouveaux stagiaires B, A, C. La formation professionnelle est essentielle.

D'autant que parfois des agents non formés sont placés en télétravail, et parfois ce sont les sachants qui le sont et ne peuvent ainsi former les nouveaux.

Nous devons être attentifs au mal être de chacun d'entre eux.

La formation professionnelle reprend peu à peu, autant que possible au vu du contexte sanitaire (distanciel, présentiel restreint).

- Nous souhaitons vous alerter sur la situation des futurs B et A stagiaires qui vont arriver dans les services en avril et mai, après une formation quasi tout distanciel. Ils seront en stage probatoire (malgré la demande de la CGT auprès de la DG). Nous demandons la plus grande bienveillance à leur égard.

La Direction transmettra l'information aux chefs de services.

- La cantine du Millénaire est fermée depuis de longs mois. Serait-il possible que les agents qui le souhaitent, obtiennent un état de ce crédit (tous n'ont pas conservé leur dernier ticket), voire un remboursement ?

M. Cristofini va demander aux chefs de services du Millénaire de recenser les agents souhaitant avoir connaissance de leur crédit et/ou désirant un remboursement. Il portera ensuite leurs demandes auprès du restaurant administratif.

- Relogement des services de Chaptal : nous souhaiterions avoir le détail par services, des conditions de relogement (lieux d'implantations,...). Les agents concernés s'inquiètent à juste titre.

Les deux SPF de Montpellier vont fusionner selon la même méthode qu'à Béziers : plan d'action pour réduire les délais de publication avec aide de la BNIPF, des EDR et du SPF de Nîmes. La fusion se fera le plus tard possible ... fin 2022. La Direction souhaite se donner le temps de bien faire.

Concernant le relogement de Chaptal, la Direction attend toujours des nouvelles de la DG et du bureau d'étude au sujet du projet de construction du Millénaire (incluant une restauration collective).

Concernant le relogement d'une partie d'agent en attendant l'achèvement de la construction au Millénaire, la Direction a deux pistes : un site à Malbosc et un au Millénaire.

Cette semaine, une réunion aura lieu à la Direction afin de définir les lieux d'implantation des différents services. La Direction reviendra vers nous sur ce sujet. A suivre....

**Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34**